



ASSURANCE ET FINANCE DURABLE

Chiffres clés 2019



Fédération Française
de l'Assurance

NOTE DE LECTURE

Les données présentées portent sur l'année 2019. Les résultats sont issus d'une enquête déclarative menée par la FFA auprès d'un panel de 20 groupes d'assurance représentant 86 % du montant total des actifs gérés par les entreprises d'assurance françaises à fin 2019.

Les réponses du panel ont été extrapolées pour calculer les indicateurs sur l'ensemble du marché de l'assurance française.

INTRODUCTION

Conscients des enjeux de durabilité, les assureurs doivent tenir compte des conséquences de leurs investissements d'aujourd'hui pour ne pas entraîner des déséquilibres environnementaux et sociaux dont ils auront demain à en assurer les conséquences. Investisseurs de long terme, ils sont aussi des acteurs majeurs du financement de l'économie. Ils ont ainsi un rôle clé à jouer pour soutenir une croissance durable permettant d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone et inclusive mais aussi de construire une société plus résiliente face aux risques climatiques.

Pour répondre à ces défis, les assureurs sont engagés à titre individuel depuis de nombreuses années dans une démarche d'investissement responsable. Celle-ci cherche à concilier recherche de performance financière et prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la décision d'investissement pour mieux gérer les risques et générer des impacts positifs durables sur le long-terme.

En 2017, les assureurs ont publié leur feuille de route collective pour dynamiser l'intégration de critères ESG et climat dans leurs stratégies d'investissements. À cette occasion, ils ont mis en place un baromètre ESG-climat pour témoigner collectivement auprès de leurs parties prenantes de leur contribution en faveur de la finance durable. Ce suivi annuel s'inscrit dans un objectif de transparence pour rendre compte non seulement des réalisations des assureurs mais aussi de leurs marges de progression.

Après trois éditions du baromètre FFA ESG-climat, une nouvelle étape est franchie en 2020 avec la création de l'Observatoire de la finance durable. Désormais, les assureurs s'associent aux autres acteurs financiers de la place de Paris (banquiers, sociétés de gestion, acteurs du capital-investissement, sociétés financières) pour cet exercice de transparence. L'Observatoire devient ainsi l'outil privilégié pour présenter la transformation progressive du secteur en faveur de la finance durable.

La présente étude, qui fait un focus sur les chiffres clés du secteur de l'assurance, s'inscrit en complément de cet Observatoire. Elle présente un état des lieux de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies d'investissements des assureurs et résume ainsi la contribution du secteur aux enjeux de durabilité :

- ▶ **Contribuer à financer la transition vers une économie bas-carbone**
- ▶ **Réduire à zéro les investissements dans le charbon thermique**
- ▶ **Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements**
- ▶ **Accompagner la transformation des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises**
- ▶ **Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires**

L'ESSENTIEL



Contribuer à financer
la transition vers une
économie bas-carbone

92 Mds €
d'**investissements verts**
en 2019 soit 3,5% des
actifs gérés

Réduire à zéro les
investissements
dans le charbon
thermique

**Exposition au
charbon thermique**
des assureurs
(investissements
directs) :
13 Mds €
fin 2019 soit
0,5% des actifs gérés



Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements

1760 Mds €

soit 67 % des actifs couverts par une **analyse climat** en 2019



Accompagner la transformation des pratiques ESG des entreprises

1695 Mds €

soit 65 % des actifs couverts par une **analyse extra-financière** autour des critères ESG



Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires

25 Mds €

d'encours d'unités de compte responsables, vertes et solidaires à fin 2019



Contribuer à financer la transition vers une économie bas-carbone

ÉTAT DES LIEUX

Les investissements nécessaires pour réussir la transition écologique et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris se chiffrent en milliers de milliards

d'euros. Acteurs majeurs du financement de l'économie et investisseurs de long terme, les assureurs se sont engagés à contribuer à ces objectifs.



Pacte vert pour l'Europe

Dans son Pacte vert pour l'Europe (2020), la Commission européenne a estimé les besoins **d'investissements annuels supplémentaires à 260 milliards d'euros** pour atteindre les objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.



Low-carbon challenge

En 2017, Christiana Figueres, l'un des grands architectes de l'Accord de Paris, avait appelé les acteurs signataires des PRI (*Principles For Responsible Investment*) à investir **1% de leurs actifs dans les énergies propres et renouvelables d'ici 2020**. Cela représente un investissement de 700 milliards de dollars au niveau mondial.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

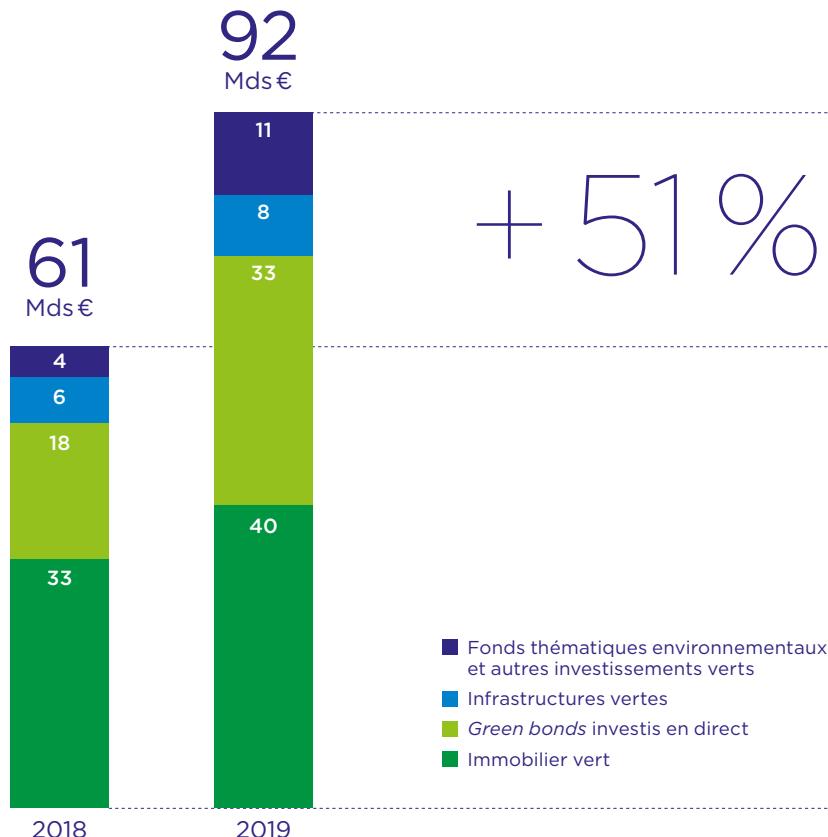
92 Mds €

Les investissements verts des assureurs s'élèvent à 92 milliards d'euros, soit 3,5 % des actifs qu'ils gèrent

donc 52 Mds €

d'investissements productifs (*Green bonds*, infrastructures vertes, fonds thématiques et autres)

Montant des investissements verts (encours) des assureurs



Éclairage

La présente étude porte sur l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendus comme les investissements dans:

- **Des infrastructures vertes,**
- **Des investissements directs en *Green bonds*,**
- **L'immobilier vert** (selon la définition retenue par chaque assureur, en général immobilier bénéficiant de certifications environnementales),
- **Des fonds thématiques environnementaux** (dont fonds de *Green bonds*, fonds d'actions cotées y compris fonds *low carbon* et fonds de capital-investissement). Les « autres » investissements verts reportés correspondent à des investissements dans des infrastructures vertes et/ou énergies renouvelables dans des fonds diversifiés qui ne s'affichent pas «verts», dans des forêts et, pour certains assureurs, à une part verte calculée sur la base du chiffre d'affaires «vert» des entreprises bénéficiant des investissements.

La définition des investissements verts retenue dans l'enquête n'est pas alignée avec les critères de la Taxonomie européenne, non opérationnelle en 2019.



Réduire à zéro les investissements dans le charbon thermique

ÉTAT DES LIEUX

D'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), pour espérer contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, l'intégralité des centrales à charbon devraient être fermées d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 dans

le reste du monde. Pour atteindre cet objectif, les assureurs ont défini des politiques d'exclusion visant à réduire progressivement leurs investissements dans le secteur du charbon thermique.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

► Exposition au charbon

0,5 %

des actifs gérés
par les assureurs français

+ de 1,3 Md€

désinvestis du charbon
par les assureurs français
en 2018 et 2019

Exposition au charbon thermique liée aux investissements directs des assureurs fin 2019

13 Mds €



Éclairage

En novembre 2019, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) a recensé les recommandations d'ONG, jugées pertinentes par la profession, pour définir une stratégie d'investissement relative au charbon thermique.

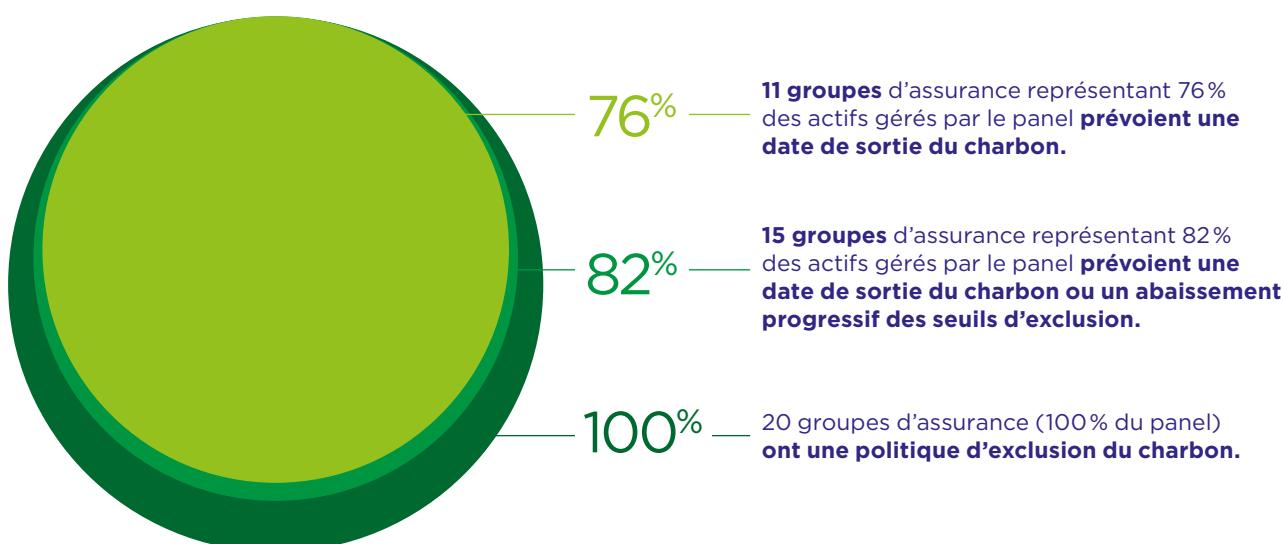
L'exposition au charbon communiquée sur la page de gauche, correspond à l'exposition des investissements directs des assureurs du panel aux entreprises dépassant les seuils d'exclusion recommandés à fin 2019 dans ce guide, à savoir :

- **critères relatifs:** part du charbon dans les revenus > 30% et/ou part du charbon dans la production d'électricité > 30%
- **critères absolus:** production annuelle de charbon thermique > 20MT ou capacité installée > 10 GW
- **critères d'expansion (développeurs):** entreprises prévoyant de nouvelles mines de charbon, de nouvelles centrales ou de nouvelles infrastructures charbon .

Les assureurs français se sont appuyés sur la *Global Coal Exit List* produite par l'ONG Urgewald pour calculer cette exposition à fin 2018 et fin 2019. Les seuils d'exclusion seront amenés à baisser dans les années à venir. Le calcul de l'exposition en tiendra compte.

► Renforcement des politiques d'exclusion pour accélérer l'ambition commune de sortie du charbon

En juillet 2020, un an après la [Déclaration de la place financière de Paris sur la finance durable](#), 15 groupes d'assurance représentant 82 % des actifs gérés par le panel prévoient une date de sortie du charbon à horizon 2030 ou 2040 ou un abaissement progressif des seuils d'exclusion de leurs politiques pour tendre vers une sortie du charbon.



DÉTAILS SUR LE CONTENU DES POLITIQUES D'EXCLUSION CHARBON DES ASSUREURS À FIN 2019

Périmètre d'application de la politique charbon



A donut chart illustrating the breakdown of investments in the coal strategy across three categories:

- Application des fonds ouverts: 50%**
- Application aux fonds dédiés et/ou mandats de gestion: 97%**
- Application aux investissements directs: 100%**

The chart shows that 50% of investments are in open funds, 97% are in dedicated funds or mandates, and 100% are in direct investments. The text below the chart provides context for each category.

Application des fonds ouverts: Prise en charge d'une stratégie charbon par la société de gestion

Application aux fonds dédiés et/ou mandats de gestion: 18 assureurs représentant 97% des encours du panel

Application aux investissements directs: 20 assureurs représentant 100% des encours du panel

Concernant la gestion collective de fonds, l'application des engagements des assureurs est plus délicate car ce sont les engagements de la société de gestion qui s'appliquent de droit pour les fonds ouverts et non ceux de l'assureur.

Seuils d'exclusion du charbon (situation à fin 2019)

1 – Seuil relatif

Le seuil relatif d'exclusion s'applique à la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des activités de production/exploitation des mines ou dans le mix énergétique des activités de production d'électricité.

Seuil maximum recommandé par les ONG à fin 2019: 30 %

Application de seuils relatifs d'exclusion par les assureurs

Seuil relatif

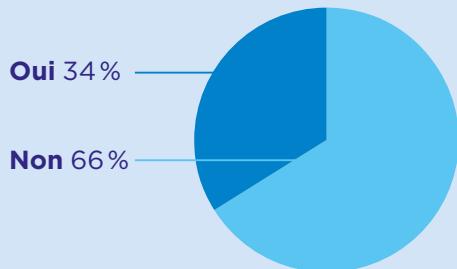
Seuil relatif	appliquée au chiffre d'affaires	appliquée au mix énergétique
Sans seuil relatif	1 5%	3 4%
10%	3 15%	0 0%
20%	3 11%	3 12%
25%	3 35%	2 19%
30%	9 34%	11 50%
50%	1 1%	1 16%
Total avec seuil	19 95%	17 96%

2 – Seuil absolu

Il est également pertinent de définir un seuil absolu d'exclusion basé sur la production de charbon ou la capacité installée. En effet, certaines entreprises très diversifiées n'atteignent pas le seuil relatif d'exclusion alors que la taille de leurs installations les place parmi les principaux exploitants ou producteurs mondiaux de charbon.

Seuil maximum recommandé par les ONG à fin 2019 : exclusion des entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 MT et de celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 GW.

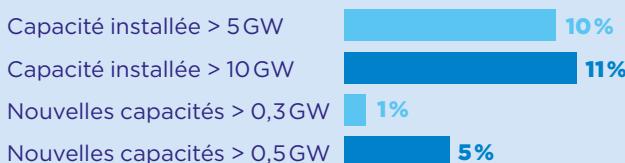
Application de seuils d'exclusion absolus par les assureurs (en % des actifs gérés par le panel)



Seuil retenu concernant la production annuelle de charbon thermique (en % des actifs gérés par le panel)

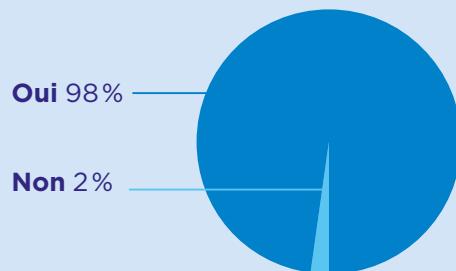


Seuil retenu concernant la capacité installée (en % des actifs gérés par le panel)



3 – Exclusion des entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures (mines) ou de capacités (centrales à charbon)

Exclusion des développeurs
(en % des actifs gérés par le panel)





Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements

ÉTAT DES LIEUX

Conformément aux recommandations de la TCFD (*Task-force on Climate-related Financial Disclosures*), les assureurs évaluent les risques climat associés à leurs portefeuilles d'investissements. L'analyse de ces risques est un moyen de prendre des décisions

d'investissement adaptées et éclairées afin de limiter les potentiels impacts financiers liés au changement climatique sur la valeur des actifs. Elle permet aussi de contribuer, par le biais des investissements, à la lutte contre le changement climatique.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

1760 Mds €

soit 67% des encours couverts par une analyse climat en 2019

► Évaluer les risques physiques et les risques de transition

Les assureurs analysent les risques physiques et de transition associés à leurs investissements. Les méthodologies ne sont souvent pas encore suffisamment matures pour calculer l'impact financier potentiel associé à ces risques. Certaines méthodologies permettent de fournir un score de risque. D'autres assureurs se limitent à une évaluation qualitative des risques.

Analyse des risques physiques	Nombre d'acteurs	% des actifs
Pas d'évaluation du risque physique	5	9 %
Identification / évaluation qualitative des risques physiques	5	25 %
Calcul d'un score de risque physique	7	52 %
Évaluation de l'impact financier	3	15 %
Analyse des risques de transition	Nombre d'acteurs	% des actifs
Pas d'évaluation des risques de transition	4	6 %
Identification / évaluation qualitative des risques de transition	5	34 %
Calcul d'un score de risque de transition	4	12 %
Évaluation de l'impact financier	7	48 %



Éclairage

Risques physiques: risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

Risques de transition: risques résultant de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Les risques de transition comprennent des risques politiques (ex. mise en place d'un prix du carbone), juridiques (ex. hausse des litiges climatiques), technologiques (ex. disruptions sur le stockage de l'énergie, la capture du carbone), de marché (ex. modification de l'offre et de la demande liée à la prise en compte croissante des risques climat) ou encore de réputation.

/// ZOOM EXPERT ///

LES DIFFÉRENTES MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT

1 — Calcul de l'empreinte carbone

Le calcul de l'empreinte carbone d'un portefeuille consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées à ce portefeuille d'investissements.

Les méthodologies de calcul de cet indicateur sont sans doute les plus abouties et l'ensemble des assureurs du panel mesurent leur empreinte carbone. Cependant, cet indicateur donne une vision statique de l'empreinte du portefeuille à un instant donné.

2 — Analyse de scénarios climatiques

De nombreuses autres méthodes d'analyse des risques climatiques ont été développées, parmi lesquelles l'analyse de scénarios climatiques. C'est d'ailleurs l'une des recommandations phare de la TCFD qui invite les investisseurs et entreprises à analyser la résilience de leur stratégie, selon différents scénarios climatiques, y compris un scénario 2°C ou inférieur.

Les analyses de scénarios climat ont une vision prospective: elles cherchent à évaluer l'alignement du portefeuille d'investissements avec un scénario permettant de limiter l'augmentation de la température moyenne globale en dessous de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Elles recouvrent essentiellement trois grandes catégories:

- **Calcul d'une température de portefeuille**

Indicateur synthétique permettant de communiquer une température de réchauffement si l'économie mondiale était le reflet de la composition d'un portefeuille.

- **Analyse d'alignement sectoriel**

Méthodes de mesure de l'alignement des portefeuilles financiers avec les scénarios de décarbonisation pour certains secteurs d'activité clés, en général les secteurs les plus sensibles aux risques de transition. Ces méthodes mesurent l'écart entre l'intensité carbone préconisée par secteur pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et celle des entreprises en portefeuille.

- **Analyse de l'adéquation du mix énergétique ou technologique**

Méthodologie consistant à transposer les enjeux du budget carbone 2°C à un enjeu de changement du mix énergétique (pour les énergéticiens) ou technologique (pour les constructeurs automobiles). Les mix actuels et projetés sont comparés aux objectifs de l'Agence Internationale de l'Energie.

Cependant, ces méthodologies ne permettent de couvrir qu'une faible partie des portefeuilles d'investissements.

Calcul d'une empreinte carbone



Taux de couverture



Calcul d'une température de portefeuille



Taux de couverture



Analyse d'alignement sectoriel



Taux de couverture



Analyse d'adéquation du mix énergétique ou technologique



Taux de couverture



L'absence d'harmonisation d'analyses de scénarios climatiques et les faibles taux de couverture ne permettent donc pas de communiquer un alignement sectoriel global.



Accompagner la transformation des pratiques ESG des entreprises

ÉTAT DES LIEUX

L'intégration ESG consiste à prendre en compte les critères **environnementaux, sociaux et de gouvernance** (ESG) dans les décisions d'investissements de l'ensemble des processus de gestion.

Cela passe par une analyse extra-financière des entreprises et des Etats dans lesquels les assureurs investissent pour sélectionner les acteurs les plus

vertueux et/ou éliminer de l'univers d'investissement ceux qui adoptent les pratiques les plus néfastes pour l'environnement et la société.

Cela passe également par des initiatives dites d'engagement consistant à dialoguer avec ces acteurs pour influencer leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

► Intégrer les critères ESG dans les processus de gestion des actifs

1695 Mds €

soit 65 % des actifs couverts par une analyse extra-financière autour des critères ESG

Cela représente 57 % des actions, 93 % des obligations d'entreprises et 83 % des obligations souveraines analysées.

Montant des actifs couverts par une analyse ESG



► Exclure les entreprises ayant des pratiques néfastes pour l'environnement et la société

Politique d'exclusion du tabac



Politique d'exclusion relative à l'armement



Politique d'exclusion relative à l'huile de palme non durable



Focus
Biodiversité

10 acteurs représentant 55 % des actifs prennent en compte les risques liés à la biodiversité dans le cadre de leurs analyses ESG pour certains secteurs

3 acteurs représentant 17 % des actifs prennent en compte les risques liés à la biodiversité pour tous les secteurs

► Influencer les pratiques ESG des entreprises par l'engagement actionnarial

Les assureurs se mobilisent pour dialoguer et influencer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Acteurs qui mettent en œuvre une politique de dialogue et/ou de vote avec les émetteurs faisant l'objet d'engagements spécifiques sur des sujets ESG ou climat



Ce dialogue passe notamment par des initiatives collectives via les *Principles For Responsible Investment* et la coalition *Climate Action 100+*.



Principles For Responsible Investment



Climate Action 100+



10 acteurs représentant 57 % des actifs du panel sont signataires d'une déclaration d'investisseurs ou participants à une coalition d'investisseurs en lien avec la

biodiversité

► S'assurer de la bonne prise en compte des facteurs ESG par les sociétés de gestion dans le cadre de la gestion déléguée

Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans les exigences de leurs mandats ou fonds dédiés



Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans la sélection de fonds ouverts



► Piloter les enjeux ESG par une gouvernance appropriée

La politique ESG et/ou climat a été validée par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'entreprise d'assurance pour 18 acteurs du panel représentant 93 % des actifs.

Acteurs ayant un comité ou une instance en charge de la gouvernance des sujets ESG



17 acteurs représentant 86 % des actifs ont un comité ou une instance en charge de la gouvernance des sujets ESG.

Les sujets ESG font l'objet d'un point de l'ordre du jour lors des comités des investissements:

- Occasionnellement pour 12 acteurs (59 % des actifs)
- Systématiquement pour 8 acteurs (41 % des actifs)



Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires

ÉTAT DES LIEUX

Deux tiers des français accordent une place importante dans leurs décisions de placement aux impacts environnementaux et sociaux (Sondage IFOP 2020 pour le FIR et Vigeo-Eiris).

Depuis fin 2018, les assureurs s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label Greenfin ou le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cette initiative volontaire est depuis devenue obligatoire, en application de la loi PACTE. À compter de 2022, chaque contrat d'assurance vie multi-support devra faire référence à:

- Une unité de compte (UC) satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable et ayant obtenu le label ISR
- Une UC satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique et ayant obtenu le label Greenfin
- Une UC solidaire



Éclairage

- **Unité de compte (UC) satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable et ayant obtenu le label ISR:** les placements qui bénéficient de ce label visent à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.
- **UC satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique et ayant obtenu le label Greenfin:** ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et exclut les investissements dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.
- **UC solidaire:** pour une part comprise entre 5% et 10% de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risque, sous réserve que l'actif de ces fonds soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires. Bien que non requis par la loi, certains de ces fonds peuvent bénéficier du label Finansol.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS?

25 Mds €*

d'encours d'unités de compte responsables,
vertes et solidaires à fin 2019

6,2 Mds €*

d'encours d'unités de compte responsables,
vertes et solidaires à fin 2018

*Les encours totaux des unités de compte répondant aux critères de la loi PACTE
sont inférieurs à la somme des trois catégories car certaines
unités de compte bénéficient d'une double labellisation.

Unités de compte responsables, vertes et solidaires (Mds €)

24,5

■ 2018
■ 2019

20

15

10

5

0

5,4

0,27 0,81

0,54 1,1

Unités de compte
solidaires

Unités de compte
labellisées Greenfin

Unités de compte
labellisées ISR

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE

Les résultats communiqués dans la présente étude sont issus d'une enquête déclarative menée par la FFA en 2020 sur un panel de 20 groupes d'assurance représentant 86% du montant total des actifs gérés par les entreprises d'assurance françaises à fin 2019 (taux de couverture du fonds général vie et non-vie: 86%; taux de couverture des unités de compte: 90%).

Les groupes composant le panel sont les suivants: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, AXA France, AVIVA France, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, HSBC Assurances vie, MACIF, MACSF, MAIF, Natixis Assurances, groupe SMA, Sogecap, Suravenir et SwissLife France.

Les assureurs ont répondu sur la situation de leurs entités françaises (sociétés d'assurance de droit français ou filiales françaises de groupes étrangers).

Sauf mention contraire, toutes les données indiquées sont des données arrêtées au 31 décembre 2019.

Les questions portaient sur les montants investis au titre des activités assurances de biens et assurance vie: le fonds général vie, le fonds non-vie et les unités de compte sont donc pris en compte.

Les pourcentages communiqués représentent le total des encours gérés par les assureurs concernés par l'indicateur rapporté au montant total des encours gérés par les assureurs du panel (2261 Mds €).

Tous les montants de la présente étude représentent une vision marché: les réponses du panel ont été extrapolées pour communiquer des indicateurs portant sur l'ensemble du marché de l'assurance française.

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête est disponible sur demande auprès de la FFA ou en téléchargement sur le site de l'Observatoire de la finance durable.



26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 @FFA_assurance